



Dégâts occasionnés par les pompiers

Par **COUQUIS66**, le **17/06/2008 à 14:53**

bonjour, un locataire suite à un déménagement, s'est retrouvé coincé dans l'ascenseur, il appelle les pompiers qui suite à sa panique(car le locataire n'a pas appelé le service d'urgence directement du bouton alarme) fracturent 2 portes: étage 1 et 2. L'assurance ne veut pas intervenir auprès des pompiers et nous ne sommes pas couverts pour ce type de dégâts(car pas d'incendie ou dégâts des eaux etc) que faire ??? merci pour une réponse

Par **Tisuisse**, le **17/06/2008 à 18:31**

Voir l'assurance de l'immeuble souscrit par le propriétaire car, si la personne s'est trouvée coincée dans l'ascenseur, à moins d'une faute de sa part, c'est que l'ascenseur était en panne et l'entretien et réparations de l'ascenseur incombent au propriétaire. Quand au locataire, il vaudrait mieux qu'il fasse aussi une déclaration à son propre assureur dans le cadre de sa "possible mise en cause de sa responsabilité civile". Bonne chance.